


Informations de base	
2008/2288(INI) INI - Procédure d'initiative Partenariat stratégique Union européenne - Brésil Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes Zone géographique Brésil	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		KOPPA Maria Eleni (PSE)	07/10/2008
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		FRAILE CANTÓN Juan (PSE)	07/10/2008
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Relations extérieures		FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/09/2008	Publication du document de base non-législatif	B6-0449/2008	Résumé
18/12/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/02/2009	Vote en commission		Résumé
25/02/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0062/2009	
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0140/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Débat en plénière	CRE link	
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2288(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/68136

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B6-0449/2008	18/09/2008	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE414.185	18/12/2008	
Amendements déposés en commission		PE418.174	09/01/2009	
Avis de la commission	DEVE	PE418.047	22/01/2009	
Amendements déposés en commission		PE418.365	28/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0062/2009	25/02/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0140/2009	12/03/2009	Résumé

Partenariat stratégique Union européenne - Brésil

2008/2288(INI) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 472 voix pour, 40 voix contre et 60 abstentions une résolution comportant une série de recommandations destinées au Conseil visant à renforcer le partenariat UE-Brésil.

Les principales recommandations faites au Conseil peuvent se résumer comme suit :

- le partenariat stratégique devrait être axé sur une approche bi-régionale et une vision globale des relations entre l'Union, l'Amérique latine et les Caraïbes, tel que décidé dans le cadre des sommets UE-Amérique latine et Caraïbes (ALC) ;
- le partenariat devrait fournir un nouvel élan pour la conclusion d'un accord d'association UE-Mercosur ;
- il devrait apporter une réelle plus-value par rapport à l'actuel accord-cadre de coopération avec le Brésil, à l'actuel accord-cadre de coopération avec le Mercosur et au futur accord d'association avec le Mercosur ;
- l'agenda politique du partenariat stratégique devrait se concentrer sur la promotion de stratégies communes pour relever les défis mondiaux, notamment, la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, le changement climatique, la crise financière, la diversité biologique, la sécurité énergétique, le développement durable et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- le partenariat devrait se fonder sur les principes du multilatéralisme (dans ce contexte, le Parlement suggère que les partenaires alignent leurs positions sur base d'une étroite coopération et d'une consultation systématique - par exemple via des consultations préalables de l'OMC ou du G20) ;
- les partenaires devraient s'efforcer de renforcer la capacité de prévention des conflits et de gestion des crises dans le cadre des Nations unies, et permettre de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde ;
- le partenariat devrait être utilisé pour promouvoir la coopération entre les partenaires dans d'autres forums internationaux, tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le G20, en vue, entre autre, de trouver des solutions à la crise financière mondiale actuelle ;
- les partenaires devraient travailler conjointement pour relever les défis mondiaux les plus importants en matière de paix et de sécurité (désarmement, non-prolifération et contrôle des armes,...) ainsi que dans d'autres matières telles que la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le trafic de drogue, le blanchiment des capitaux, le trafic d'armes de petit calibre et d'armes légères et de munitions, le trafic d'êtres humains et le terrorisme (le Parlement insiste sur la nécessité pour les partenaires de démontrer leur total engagement en faveur du mécanisme de coordination et de coopération en matière de drogue entre l'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes) ;
- le partenariat devrait se fonder sur la reconnaissance réciproque des décisions finales ;
- les partenaires devraient également coopérer pour promouvoir et mettre en œuvre les objectifs de développement du millénaire (OMD) pour éradiquer la pauvreté (le Parlement salue notamment les efforts entrepris par le Brésil pour la réalisation des OMD, même s'il constate qu'en dépit de son développement économique, le Brésil compte toujours un nombre élevé de personnes pauvres, rappelant au passage que 65% des Brésiliens les plus pauvres sont noirs ou métis, alors que 86% des personnes appartenant aux catégories les plus favorisées sont blanches) ;
- le partenariat devrait inclure un large dialogue sur les migrations ;

- il devrait permettre de faire progresser les débats dans les forums internationaux en vue de conclure en 2009 un accord global sur le changement climatique pour l'après 2012;
- les partenaires devraient renforcer la coopération internationale sur la conservation et la gestion durable de tous types de forêts, notamment la forêt tropicale amazonienne (le Parlement insiste pour favoriser la coopération dans le domaine de la biodiversité et de la production d'énergie à faible émission de composés carbonés) ;
- la coopération devrait être renforcée de sorte que le Brésil puisse participer au projet ITER (Réacteur thermonucléaire expérimental international) sur la production d'énergie thermonucléaire;
- étant donné que l'accès aux médicaments et à la santé publique sont des objectifs prioritaires, le Parlement demande que l'on soutienne les efforts déployés par le Brésil pour lutter contre le sida à l'aide de médicaments à bas coût et que l'Union étudie le moyen d'octroyer des licences pour les médicaments destinés au traitement des maladies touchant les plus pauvres ;
- les partenaires devraient en outre développer leur dialogue dans les domaines suivants : énergie, transports, sécurité alimentaire, sciences et technologies, société de l'information, emploi et questions sociales, finance, développement régional, culture et éducation ;
- le partenariat stratégique devrait enfin encourager les contacts entre les organisations de la société civile, renforcer toutes les mesures destinées à améliorer la compréhension réciproque des populations et permettre de favoriser l'instauration d'un dialogue structuré régulier entre les membres du Congrès national brésilien et les membres du Parlement européen (ce dernier insiste pour que les institutions européennes et le Brésil procurent au PE et à l'EuroLat des informations régulières et détaillées sur l'état d'avancement du partenariat stratégique).

Partenariat stratégique Union européenne - Brésil

2008/2288(INI) - 18/09/2008 - Document de base non législatif

Conformément à l'article 114, par. 1 du règlement intérieur du Parlement européen, Mme Véronique **DE KEYSER** (PSE, BE) a déposé, au nom du groupe PSE, une proposition de recommandation à l'intention du Conseil, sur le partenariat stratégique UE – Brésil.

Dans le contexte de la mise en place progressive d'une zone euro-latino-américaine de partenariat d'ici à 2012 avec le Brésil, les députés adressent une série de recommandations au Conseil qui peuvent se résumer comme suit :

- le partenariat stratégique UE-Brésil devrait être axé sur une approche birégionale et sur une vision globale des relations entre l'UE-Amérique latine-Caraïbes;
- le dialogue politique devrait guider l'ensemble du partenariat et ce, à tous les niveaux;
- le partenariat stratégique devrait apporter une réelle plus-value par rapport aux accords bilatéraux actuels entre l'Union, le Brésil et le Mercosur;
- les thèmes centraux du dialogue politique prévu par le partenariat devraient être axés sur la promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie mais aussi sur le dérèglement climatique, la sécurité énergétique et le développement durable ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- les deux partenaires devraient tendre vers une meilleure convergence du vue grâce à une coopération plus étroite avec les Nations unies, en favorisant le multilatéralisme;
- en matière de paix et de sécurité, les principales questions à aborder devraient porter sur le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armes, la criminalité organisée, le trafic de drogue, le blanchiment des capitaux, le trafic d'armes de petit calibre, d'armes légères et de munitions, le trafic d'êtres humains et le terrorisme;
- les deux partenaires devraient faire avancer les débats sur la cohésion sociale et la migration qui doit devenir un point central de la coopération;
- le dialogue devrait également toucher des questions sectorielles comme les transports, la sécurité alimentaire, les sciences et les technologies, la société de l'information, l'emploi et les questions sociales, le développement régional, la culture et l'éducation ;
- le partenariat devrait favoriser l'information régulière des partenaires à destination du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.